

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 5		

Séance du 5 AVRIL 2023

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le CINQ AVRIL

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme BERGER-SABATIER - M. MOUTARD - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX.

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2023 - 04 - 41

CONCESSION « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Approbation de l'Avenant n° 3 au contrat d'Assainissement Collectif

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

La Collectivité a confié au Concessionnaire VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX la gestion de son service public de l'assainissement collectif par un Contrat de Concession ayant pris effet au 1^{er} janvier 2018.

Par délibérations du 9 décembre 2020 et du 3 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé la passation de deux avenants afin :

- d'intégrer de nouveaux ouvrages dans le périmètre de la concession,
- de définir les dérogations possibles aux obligations de raccordement au réseau d'assainissement.

Il est aujourd'hui proposé un troisième avenant qui modifie :

1 - Les modalités d'actualisation des tarifs.

L'article 33-3 du contrat prévoit une actualisation annuelle des tarifs.

Afin de tenir compte des variations rapides à la hausse ou à la baisse des coûts du service, il est proposé de retenir une actualisation semestrielle des tarifs, l'une au 1^{er} mai (lors du passage du tarif d'été) et l'autre au 1^{er} novembre. La formule d'indexation reste inchangée.

2 – le règlement de service de l'assainissement collectif :

Afin d'inciter les propriétaires à raccorder leurs installations pluviales au réseau public d'eaux pluviales **lorsqu'il existe**, il est envisagé d'interdire dans ce cas le raccordement des eaux pluviales au réseau public d'assainissement. Cette évolution positive du Règlement de Service permettra de diminuer de manière conséquente le volume d'eaux pluviales traitées à la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ce projet d'Avenant.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

